

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D021/2022

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20220412-22D021-DE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Réception par le préfet : 15/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle du conseil municipal de Bernay, Hôtel de Ville, Place Gustave Héon – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 4 avril 2022

Nombre de membres

en exercice : 21

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme HALBOUT Nicole, M. LAHRECH Ahmed, Mme PERRET Florence, Mme PREYRE Françoise, Mme VAGNER Marie-Lyne.

Étaient absents : Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HEURTAUX Jocelyne, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle

Pouvoirs : Mme GARNIER a donné pouvoir à M. BOULAYE ; M. POUCKET a donné pouvoir à Mme VAGNER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume BOULAYE

Objet : Programme de Réussite Éducative - Approbation de la convention de mise à disposition de locaux de la ville de Bernay au profit du C.I.A.S.

PJ : Convention

Il est rappelé que le P.R.E. a été transféré au C.I.A.S. le 1^{er} janvier 2022 et qu'il s'agit d'un dispositif institué par la loi du 18 janvier 2005 dans son titre 3 intitulé « Promotion de l'égalité des chances ». Il s'adresse aux enfants des territoires de Politique de la ville.

Cet outil stratégique que constitue le Programme de Réussite Éducative en matière de politique éducative s'inscrit dans le cadre d'un partenariat institutionnel et associatif élargi entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie, l'Etat et les associations présentes sur le territoire. Il sous-tend une démarche coopérative des différents acteurs afin de créer une synergie au service de l'enfant et de sa famille.

Sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, ce programme s'adresse à ce jour aux enfants scolarisés, âgés de 2 à 16 ans, habitant sur le quartier du Bourg-le-Comte à Bernay.

Dans ce cadre, il est soumis au conseil d'administration une convention de mise à disposition de locaux du « groupe scolaire du Bourg-le-Comte » dont la commune de Bernay est propriétaire afin de permettre la mise en œuvre d'ateliers à destination des enfants pris en charge.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve cette convention de mise à disposition de locaux de la commune de Bernay au C.I.A.S.**
- ✓ **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous documents afférents à son exécution.**

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Pour	Contre
11	2	13	0	13	13	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

